

Motion de personnels de l'UFR SJPEG contre la LPR

La loi de Programmation de la Recherche a été définitivement votée à l'Assemblée nationale le 17 novembre puis au Sénat le 20. Elle fait l'objet d'une opposition désormais quasi-unanime auprès des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Celle-ci s'est matérialisée par une mobilisation sans précédent, qui dépasse les clivages politiques et se poursuit encore aujourd'hui, notamment par la demande adressée au Président de la République d'organiser une nouvelle délibération de la loi.

Cette loi, si elle est maintenue, aura de graves conséquences sur le fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle conduit au démantèlement du statut des enseignants chercheur-es et des ITRF et à la précarisation du début de carrière avec notamment l'instauration de *tenure track* et de CDI de mission scientifique. Elle sanctuarise le principe de la recherche "par projets" incarné par l'ANR au détriment des crédits pérennes des laboratoires. Elle renforce en outre le rôle d'évaluation bureaucratique et managériale de l'HCÉRES.

En plus de ces mesures, la dernière version de la loi prévoit la suppression de prérogatives du CNU. En remettant en cause le principe de qualification aux fonctions de professeur d'université et, à titre expérimental, de maître de conférences, le législateur généralisera les recrutements locaux, le favoritisme et les réseaux d'influence au détriment d'une qualification nationale et d'une mobilité des chercheurs.

Enfin, il est créé un nouveau délit de "trouble à la tranquillité et d'atteinte au bon ordre des établissements", passible de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (quand il est commis en réunion). Cela constitue une nouvelle étape de la criminalisation de la contestation et cible directement les étudiants et les personnels dans leur capacité politique et démocratique.

Les personnels signataires de l'UFR SJPEG dénoncent le passage en force d'une loi contraire aux principes du service public de l'enseignement supérieur et, plus généralement, à l'essence même de l'université comme espace de liberté, d'instruction et de débats. Ils appellent à la mobilisation et invitent toutes celles et tous ceux qui le pourraient à rejoindre les rassemblements de protestation programmés à l'Université de Franche-Comté et ailleurs en France, et à imaginer les moyens d'action pour afficher notre désaccord et préserver le modèle universitaire français.

SIGNATAIRES :

Christian At, Professeur en sciences économiques
Olympe de Bailliencourt, Professeur en droit privé
Sylvain Béal, Professeur en sciences économiques
Yohan Bernard, Maître de conférences HDR en sciences de gestion
Julie Beugnot, Maître de conférences en économie
Romain Biard, Maître de conférences en mathématiques
Damienne Bonnamy, Maître de conférences en droit public
Myriam Bridault, Technicienne de Recherche et Formation
Anne Brobbel Dorsman, Maître de conférences HDR en droit privé
Renaud Bueb, MCF-HDR, Histoire du droit
Alexandre Chirat, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche en économie.
François Cochard, Professeur en économie

Marc Daulin, Ingénieur d'études
Caroline Decoster, Maître de conférences en histoire du droit
Hélène De Pooter, Maître de conférences en droit public
Marc Deschamps, Maître de conférences en économie
Jihad EL Naboulsi, Maître de conférences HDR en économie
Pascal Fabre, Professeur en sciences de gestion
Christophe Geslot, Maître de conférences HDR en droit public
Fabian Giecold, PRAG, lettres modernes
Laurence Godard, Maître de conférences HDR en sciences de gestion
Sylvie Guigon, Maître de conférences en sociologie
Laurent Kondratuk, Docteur en droit canonique, qualifié par la section CNU 76, Ingénieur de recherche
Fabien Labondance, Maître de conférences en économie
Frank Laidié, Maître de conférences en histoire du droit
Christophe Lang, Maître de conférences en informatique
Leila Lankarani, Professeur de droit public
Béatrice Lapérou-Schneider, Maître de conférences HDR, droit privé et sciences criminelles
Vincent Lebrou, Maître de conférences en science politique
Anne Marceau, Maître de conférences en droit public
Filali Osman, Professeur des Universités en droit privé
Mathieu Petithomme, Maître de conférences HDR en science politique
Françoise Pierson, Maître de conférences HDR en sciences de gestion
Benoît Pigé, Professeur des Universités en sciences de gestion
Evelyne Poincelot, Professeur des Universités en sciences de gestion
Anthony Poulin, Responsable des relations partenaires et de la clinique du droit de Besançon
Zaka Ratsimalahelo, Maître de conférences HDR en économie
Marine Rougnant, PRAG, mathématiques
Fabienne Terryn, Maître de conférences en droit privé
Catherine Tirvaudey, Maître de conférences HDR en droit privé